



DECISIONS DE LA PRESIDENTE

EN VERTU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 13 OCTOBRE 2020

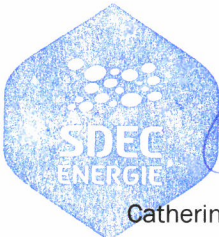
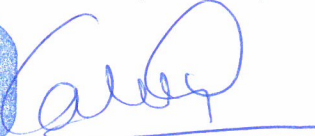
AFFICHAGE

Numéro	Objet	Décision
2022-DEC-09	Convention de partenariat pour la sensibilisation de la population aux enjeux énergétiques - Prêt de l'exposition nomade "2050" - Lycée Jeanne d'Arc de Caen	<p>Art. 1 : Accepter la mise disposition de l'exposition nomade « 2050 » au Lycée Jeanne d'Arc de Caen du 25 avril au 09 mai 2022,</p> <p>Art. 2 : Accepter la mise à disposition de moyens humains pour la formation et l'animation auprès du public scolaire,</p> <p>Art. 3 : Mettre en œuvre cette décision et signer la convention établie à cet effet et l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,</p> <p>Art. 4 : Insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.</p>
2022-DEC-10	Convention de partenariat pour la sensibilisation de la population aux enjeux énergétiques - Prêt de l'exposition nomade "2050" - Isigny Omaha Intercom et Collège Mirbeau de Trévières	<p>Art. 1 : Accepter la mise disposition de l'exposition nomade « 2050 », à la Communauté de Communes Isigny-Omaha Intercom et au collège Octave Mirbeau de Trévières du 25 mars au 08 avril 2022,</p> <p>Art. 2 : Accepter la mise à disposition de moyens humains pour la formation et l'animation grand public,</p> <p>Art. 3 : Mettre en œuvre cette décision et signer la convention établie à cet effet et l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,</p> <p>Art. 4 : Insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.</p>
2022-DEC-11	Adhésion à l'association Normandie Mobilité Electrique (NME) et partenariat pour la formation "ADVENIR"	<p>Art. 1 : Faire adhérer le SDEC ENERGIE à l'association Normandie Mobilité Electrique afin de bénéficier de son expertise et de concourir collectivement aux actions contribuant au développement du véhicule électrique et des infrastructures de recharges,</p> <p>Art. 2 : Imputer la dépense à l'article 6281 du budget principal du SDEC ENERGIE,</p> <p>Art. 3 : Engager un partenariat avec l'association Normandie Mobilité Electrique pour la mise en œuvre du programme «advenir formation» sur notre territoire,</p> <p>Art. 4 : Mettre en œuvre cette décision et signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,</p> <p>Art. 5 : Insérer la présente décision au registre des délibérations et en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.</p>
2022-DEC-12	Adhésion au réseau ECLORE (Réseau des Energies Citoyennes et Locales et Renouvelables en Normandie)	<p>Art. 1 : Adhérer à l'association Energie Partagée et à son relai local ECLORE,</p> <p>Art. 2 : Imputer la dépense à l'article 6281 du budget principal du SDEC ENERGIE,</p> <p>Art. 3 : Mettre en œuvre cette décision et signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,</p> <p>Art. 4 : Insérer la présente décision au registre des délibérations et en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.</p>

2022-DEC-13	Adhésion à l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD)	<p>Art. 1 : Adhérer à l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD),</p> <p>Art. 2 : Imputer la dépense à l'article 6281 du budget principal du SDEC ENERGIE,</p> <p>Art. 3 : Mettre en œuvre cette décision et signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,</p> <p>Art. 4 : Insérer la présente décision au registre des délibérations et en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.</p>
2022-DEC-14	Adhésion de la commune de Litteau au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 1) - suivi des consommations et dépenses d'énergies des bâtiments	<p>Art. 1 : Accepter l'adhésion de la commune de Litteau au service de Conseil en Energie Partagé pour le suivi des consommations et dépenses d'énergies (niveau 1) de ses bâtiments sur la base d'une participation communale de 130 €/an et d'une contribution du SDEC ÉNERGIE de 520 €/an,</p> <p>Art. 2 : Imputer le reste à charge annuel de la commune, à l'article 747485 du budget principal du SDEC ENERGIE,</p> <p>Art. 3 : Mettre en œuvre cette décision et signer la convention établie à cet effet et l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,</p> <p>Art. 4 : Insérer la présente décision au registre des délibérations et en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.</p>
2022-DEC-15	Adhésion de la commune de Moyaux au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)	<p>Art. 1 : Acepter l'adhésion de la commune de Moyaux au service de Conseil en Energie Partagé pour élaborer et suivre sa stratégie énergétique (niveau 2) de son bâtiment « Groupe scolaire » sur la base d'une participation communale de 1 138,20 € et d'une contribution du SDEC ÉNERGIE de 4 740,00 €,</p> <p>Art.2 : Imputer le reste à charge annuel de la commune, à l'article 747485 du budget principal du SDEC ENERGIE,</p> <p>Art. 3 : Mettre en œuvre cette décision et signer la convention établie à cet effet et l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,</p> <p>Art. 4 : Insérer la présente décision au registre des délibérations et en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.</p>

Ces décisions sont consultables, sur demande auprès du service des Assemblées, pendant les horaires d'ouverture du Syndicat.

La présidente,

Catherine GOURNEY-LECONTE